

193489

MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR

MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

AVIS DE MISE À DISPOSITION PAR VOIE ÉLECTRONIQUE DU DOSSIER DE RÉALISATION DE LA ZAC DE LA VILLETTE À CAGNES-SUR-MER

Par délibération n°18.6 du 20 septembre 2013, le conseil métropolitain a arrêté le bilan de la concertation publique préalable au projet d'aménagement du quartier de la Villette à CAGNES-SUR-MER.

En date du 18 août 2015, l'autorité environnementale a rendu un avis relatif à l'étude d'impact, mis à disposition entre le 16 septembre et le 2 octobre 2015, inclus dans le cadre de la mise à disposition du dossier de création de zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Villette.

En septembre 2015, un mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale a été apporté et mis à disposition dans le cadre de la mise à disposition du dossier de création de ZAC, et mis à jour dans le cadre du dossier de réalisation de ZAC.

Par délibération n°23.2 du 19 février 2016, le conseil métropolitain a tiré le bilan de la mise à disposition du dossier de création de la ZAC de la Villette à CAGNES-SUR-MER, comportant l'étude d'impact et approuvé le dossier de création de la ZAC.

Par arrêté métropolitain du 27 août 2019 Monsieur le président de la Métropole Nice Côte d'Azur a, conformément aux dispositions des articles L. 122-1, L. 122-1-1 et L. 123-19 du code de l'environnement, ordonné la mise à disposition

du public par voie électronique du dossier de réalisation de la ZAC Villette sur la commune de CAGNES-SUR-MER sur le site de la Métropole Nice Côte d'Azur, à l'adresse suivante :

<http://metropole.nice.fr/habitat-urbanisme/les-procedures-d-evolution-des-documents-d-urbanisme/avis-de-mise-a-disposition>.

Cette mise à disposition a une durée de 1 mois, du lundi 9 septembre 2019 au mercredi 09 octobre 2019 inclus.

Durant cette période, le dossier sera également consultable sur support papier aux lieux suivants, du lundi au vendredi, aux horaires de bureaux :

- A la Métropole : Direction aménagement et urbanisme, Immeuble le Phoenix, 5^{ème} étage, 455 promenade des Anglais, 06200 NICE.

- A la mairie de CAGNES-SUR-MER : Service du droit des sols, habitat et affaires urbaines, 2 avenue de Grasse, 06800 CAGNES-SUR-MER.

En application des dispositions de l'article L. 123-19 du code de l'environnement, le dossier de réalisation de la ZAC de la Villette mis à disposition du public comprend les pièces suivantes :

- Les bilans de la concertation publique et de la mise à disposition du dossier de création de ZAC
- Le dossier de réalisation de ZAC :
0. NOTICE DE PRÉSENTATION

1. PROJET DE PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

- 1.1. Notice technique
- 1.2. Plans de voiries et réseaux divers
- 1.3. Renaturation de la Cagne
- 1.4. Aménagements paysagers

2. PROJET DE PROGRAMME GLOBAL DES CONSTRUCTIONS A REALISER DANS LA ZONE

- 2.1. Note de présentation
- 2.2. SDP prévisionnelle

3. MODALITÉS PRÉVISIONNELLES DE FINANCEMENT DE L'OPERATION**4. ACCORD DES PERSONNES PUBLICS****5. ETUDE D'IMPACT**

5.1. Etude d'impact du dossier de création de ZAC

5.2. Mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale intégrant les adaptations du programme

5.3. Etude acoustique, études hydrauliques,

- La mention des textes régissant la mise à disposition, à savoir les articles L. 122-1, L. 122-1-1 et L. 123-19 du code de l'environnement.

Les remarques du public devront être formulées par écrit :

- Soit sur les registres prévus à cet effet, sur les lieux de consultation des dossiers mis à disposition sur support papier
- Soit par courrier à l'attention de

Monsieur le président de la Métropole, à l'adresse suivante :

Métropole Nice Côte d'Azur
Direction aménagement urbanisme
Service aménagement
455 promenade des Anglais
06364 NICE CEDEX 4

- Soit par voie électronique à l'adresse mail : patrick.roels@nicedazur.org

Au terme de la mise à disposition, les décisions pouvant être adoptées par délibération du conseil métropolitain sont :

- L'approbation du programme des équipements publics de la ZAC de la Villette.

- L'approbation du dossier de réalisation de la ZAC de la Villette.

Au plus tard à la date de la publication des délibérations du conseil métropolitain et pendant une durée minimale de 3 mois, la synthèse des observations et propositions du public déposées par voie électronique sera rendue publique, par voie électronique à l'adresse suivante :

<http://metropole.nice.fr/habitat-urbanisme/les-procedures-d-evolution-des-documents-d-urbanisme/avis-de-mise-a-disposition>

L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est la Métropole Nice Côte d'Azur -

Direction aménagement urbanisme -
Service aménagement
Téléphone : 04 89 98 20 34

193474



NICE CÔTE D'AZUR - VILLE DE NICE

AVIS AU PUBLIC

AIRE DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE SUR LE SITE DE LA PROMENADE DES ANGLAIS ET DES QUARTIERS SITUÉS AU NORD POSSÉDANT UN PATRIMOINE ARCHITECTURAL LIÉ AU TOURISME HIVERNAL ET AU DÉBUT DU TOURISME ESTIVAL

CONCERTATION PUBLIQUE - RÉUNION PUBLIQUE

PRÉSENTATION DU DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL, URBAIN, PATRIMONIAL ET ENVIRONNEMENTAL ET DES OBJECTIFS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

Par la délibération n°24 - 14 du 19 janvier 2016, le conseil métropolitain de Nice Côte d'Azur a prescrit l'élaboration d'une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) sur le site de la promenade des Anglais et des quartiers situés au nord possédant un patrimoine architectural lié au tourisme hivernal et au début du tourisme estival, sur la ville de NICE.

Une concertation publique, visant à associer les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, est mise en œuvre depuis le 4 avril 2019.

Pour cette étape de la concertation, la population est invitée à participer à :

- Une RÉUNION PUBLIQUE qui se tiendra le vendredi 6 septembre 2019 à 18h30, dans le salon Jules Romain, au Centre Universitaire Méditerranéen, 65 promenade des Anglais, à NICE.

- Un REGISTRE destiné à recevoir les observations du public est mis à disposition du public pour la métropole Nice Côte d'Azur au service de la planification, à l'Arénas, 455 promenade des

Anglais, 5^{ème} étage, immeuble «Les Cimes» aux jours et heures d'ouverture au public, pour la mairie de NICE à la mairie annexe Thiolo - Malausséna, 32 avenue Malausséna, aux jours et heures d'ouverture au public et à la mission Nice Patrimoine Mondial, 75 quai des Etats-Unis, aux jours et heures d'ouverture au public.

- Le public pourra s'exprimer et faire connaître ses observations tout au long de la concertation, selon les diverses modalités ci-dessous :

- En les consignnant dans un des registres indiqués ci-dessus,

- Et/ou en les adressant par écrit à :

- Monsieur le président de la Métropole Nice Côte d'Azur CONCERTATION SUR L'AVAP Métropole Nice Côte d'Azur service de la planification, 06364 NICE Cedex 4

- Et/ou, à l'occasion de la RÉUNION PUBLIQUE de concertation, en les formulant oralement.

- Un DOSSIER DE PRÉSENTATION du projet d'AVAP est mis à disposition du

public :

- Pour la Métropole Nice Côte d'Azur, au service de la planification, à l'Arénas, 455 promenade des Anglais, 5^{ème} étage, immeuble «Les Cimes» (entrée côté boulevard René Cassin), aux jours et heures d'ouverture au public, soit du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 15h45.

- Pour la mairie de NICE, à la mairie annexe Thiolo - Malausséna, 32 avenue Malausséna, aux jours et heures d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00 et le samedi de 8h30 à 12h30.

- A la Mission Nice Patrimoine Mondial, 75 quai des Etats-Unis aux jours et heures d'ouverture au public, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h.

- Le dossier de présentation est également disponible sur le site internet de la Métropole <http://www.nicedazur.org>

193461

TRANSFERT
DE SIÈGE SOCIAL

SARL D ARCHITECTURE ATELIER DANIEL ALLIONE SARL au capital de 8 000 € - 14 rue Paul Doumer, 06310 BEAULIEU-SUR-MER - RCS NICE n° 444 364 202 - Aux termes d'une AGE du 25/07/2019, il a été décidé de transférer le siège social au 1 avenue Maréchal Foch, 06310 BEAULIEU-SUR-MER. Validation : RCS NICE.

LES PETITES AFFICHES
DES ALPES-MARITIMES

Société Nouvelle des Petites Affiches des Alpes-Maritime
R.C. NICE 957 808 306 B
ISSN 1268 - 4031

Siège social, administration, rédaction, publicité :

Place du Palais,
17, rue Alexandre Mari, 06300 NICE
Tél. : 04 93 80 72 72 Fax : 04 93 80 73 00
E-mail : annonces@petitesaffiches.f
Site Internet : www.petitesaffiches.f
Directeur de la publication : JM CIAIS
Commission paritaire n° 0723 | 79757

ABONNEMENT 1 AN : 38 € T.T.C.
Prix HT de l'annonce fixé par Arrêt ministériel. Pour l'année 2019, le prix de la ligne est de 4.16 € pour les Alpes-Maritimes

Ets CIAIS SARL imprimeurs-créditeurs,
42 allée des pêcheurs, Secteur A3,
06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR
Tél. 04 93 97 40 00
DÉPÔT LÉGAL AOÛT 2019

Photo de une : © DR JMC "Geoffroy Roux de Bézieux, Président du Medef lors de son discours d'ouverture des Universités d'été 2019"